

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

## Délibération n°38-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du **04/09/2014**

### Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

### Objet

Divers travaux mairie de  
MARCHASTEL

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA. ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de refaire la toiture sud de la mairie. et changer la porte d'entrée  
Mr le maire rappelle que ce projet est inscrit au budget previsionnel 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- › Donne son accord pour la réfection de la toiture sud de la mairie et le changement de la porte d'entrée
- › Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour la réalisation de ce projet.
- › Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

**NOTA-** Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 26/08/2014

**Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
04/09/2014  
Le Maire**

Propose le plan de financement suivant :

dépenses	recettes
Toiture 14438 € HT	
Porte 2117 € HT	
	DETR 40% 6622 €
	Fond propres : 9933 €
Total HT 16555 €	Total HT 16555 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 04/09/2014  
et publication ou  
notification  
le 04/09/2014**